

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE DES RELATIONS  
 INSTITUTIONNELLES  
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89.03.03.07.02

Inscrit sous poste 25 du 10.11.89

Kigali, le 10.11.89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

15 NOV 1989

Service des Affaires  
Judiciaires

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
 du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit  
 des comptes ouverts par Etablissement financier sont les  
 suivants pour le paiement des traitements du mois de novembre 1989:

Libellé	Etablissement financier	N° compte	Montant à virer
HARINDINTWALI Frodouard	C.E.R.	:213738/00	: 6.347 ✓
HARELIMANA Jean de Dieu	Banque Populaire de GIKONDO	:106813501	: 13.150 ✓
CESTRAR	C.E.R.	: 18014/0210	: 50 ✓
<b>VISA DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES</b> Kigali, le 14 NOV 1989	B.N.R.	: 27.01.01	: 1.736 ✓
	TOTAL		: 21.283 ✓

Nous disons: VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS  
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 3/11/1989

La Gestionnaire des  
 Crédits  
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations  
 Institutionnelles  
 Antoine NTASHAMAJE

OP 1878 du 16.11.89

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTRE DES RELATIONS  
 INSTITUTIONNELLES  
 B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
 à charge du ..... A 89 03 03 07 02  
 Inscrit sous poste ... 28 ... du ... 12-11-89  
 Kigali, le ..... 10-11-89  
 Le gestionnaire des crédits  
 MUKESHIMANA Clémence

Service des Affaires  
Judiciaires

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
 du Rwanda  
KIGALI

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
 donnant le détail par agence, les virements à effectuer au profit  
 des comptes ouverts par Etablissement financier sont les  
 suivants pour le paiement des traitements du mois de novembre 1989

Libellé	: Etablissement financier :	N° compte	: Montant à virer
HARINDINTWALI Fredouard	: C.B.R.	: 213738/00	: 6.347
HARELIMANA Jean de Dieu	: Banque Popu- laire de GIKONDO	: 105813501	: 13.150
CESTRAR	: C.B.R.	: 18014/0210	: 50
<b>VISA DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES</b> Kigali, le 14 NOV 1989	: B.N.R.	: 29.01.01	: 1.736
		<b>TOTAL</b>	<b>: 21.283</b>

Nous disons: VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS  
 FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 3/11/1989

Le Gestionnaire des  
 Crédits  
 MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations  
 Institutionnelles  
 Antoine NTASHAMAJE